

JANVIER 2023	1 mois	3 mois	12 mois	Moyenne sur 12 mois *
<b>INDICE SYNTHETIQUE LD EA (hors gazole)</b>	+ 0,8 % (0,0 %)	- 5,1 % (+ 4,3 %)	+ 12,3 % (+ 10,0 %)	+ 17,3 % (+ 6,2 %)
<b>INDICE SYNTHETIQUE REG EA (hors gazole)</b>	+ 0,7 % (- 0,1 %)	- 4,4 % (+ 4,6 %)	+ 12,7 % (+ 10,7 %)	+ 17,0 % (+ 6,6 %)
<b>INDICE SYNTHETIQUE REG Porteurs (hors gazole)</b>	+ 0,8 % (+ 0,2 %)	- 2,5 % (+ 5,0 %)	+ 12,6 % (+ 11,1 %)	+ 15,0 % (+ 6,8 %)
<b>GAZOLE PROFESSIONNEL</b>	+ 2,4 %	- 19,9 %	+ 17,3 %	+ 46,2 %
	L'indice augmente de +2,4% sur le mois de janvier 2023. La TICPE applicable au gazole professionnel est intégrée à l'indice. Retrouvez les informations concernant la fiscalité du gazole pour 2023 sur <a href="http://www.cnr.fr">www.cnr.fr</a> : <a href="#">Actualité TICPE 2023</a> .			
<b>GAZOLE</b>	+ 2,2 %	- 18,2 %	+ 15,3 %	+ 40,1 %
	Le coût du carburant hors TVA augmente de +2,2% en janvier 2023. Cet indice est conçu notamment pour les véhicules de moins de 7,5 tonnes de poids total, qui ne sont pas concernés par le remboursement partiel de TICPE. L'indice gazole évolue avec moins d'ampleur que l'indice gazole professionnel, car la composante taxe fixe est plus importante.			
<b>MAINTENANCE</b>	- 0,5 %	+ 0,4 %	+ 6,4 %	+ 6,3 %
	L'indice diminue de -0,5% en janvier 2023, en raison des variations des composantes entretien-réparations (-0,8%) et pneumatiques (+0,4%). L'AdBlue, retenu aussi dans ce poste, s'apprécie de +42% en moyenne depuis un an. L'indice varie de +6,4% depuis un an (+7,4% pour l'entretien-réparations et +3,3% pour les pneumatiques).			
<b>INFRASTRUCTURES</b>	0,0 %	0,0 %	+ 2,0 %	+ 2,0 %
	Indice inchangé en janvier 2023. L'indice a augmenté de +2% en février 2022 suite à la revalorisation coordonnée des tarifs de péages de classe 4 intervenue au 1er février 2022 : +2,1% en moyenne pondérée par les trafics poids lourds sur les réseaux. La prochaine revalorisation est attendue pour février 2023. L'indice Infrastructures comprend la taxe à l'essieux, inchangée en 2023.			
<b>MATERIEL EA</b>	+ 2,4 %	+ 2,2 %	+ 5,1 %	+ 3,8 %
	L'indice augmente de +2,4% en janvier 2023. Les conditions de financement prises en compte dans les calculs sont recalées en janvier 2023 sur la base des dispositifs d'observation du CNR. Elles sont marquées cette année par une <b>inflation annuelle importante des prix de véhicules tracteurs de +13%</b> . Cette inflation annuelle des prix de véhicules est diluée dans le calcul par le taux de renouvellement (16% en 2023). Autre fait majeur, les taux d'intérêt retenus dans le calcul augmentent. La composante assurance augmente de +3,2% en janvier 2023.			
<b>MATERIEL Porteurs</b>	+ 2,7 %	+ 2,6 %	+ 4,4 %	+ 3,3 %
	Même explication pour l'indice Matériel EA. L'inflation retenue des prix de véhicules porteurs est de +13% en janvier 2023.			
<b>CONDUCTEUR LD</b>	- 1,0 %	+ 8,2 %	+ 17,0 %	+ 9,1 %
	L'indice diminue en janvier 2023. Les allègements de charges "Fillon" augmentent avec la revalorisation du SMIC de +1,8% intervenue au 1er janvier 2023, ce qui implique une baisse de coût. L'indice augmente de +8,2% depuis 3 mois. Les minima conventionnels de rémunération, servant de référence pour évaluer les variations de la composante salariale de l'indice, ont été revalorisés de +6% à compter du 1er décembre 2022 pour les entreprises membres des organisations signataires de l'accord social du 25 octobre 2022 (c'est à dire l'ensemble des organisations professionnelles représentatives). Les allègements de charges "Fillon" ont diminué mécaniquement avec cette revalorisation salariale, impliquant alors un surcoût supplémentaire. Malgré le tassement de janvier 2023, l'indice augmente de +17% depuis un an. Retrouvez les informations concernant les paramètres sociaux applicables pour 2023 sur <a href="http://www.cnr.fr">www.cnr.fr</a> : <a href="#">Actualité Sociale 2023</a> .			
<b>CONDUCTEUR REG</b>	- 1,0 %	+ 8,2 %	+ 16,8 %	+ 9,0 %
	Idem, même explication que pour l'indice Conducteur LD.			
<b>FRAIS DEPLACEMENT LD</b>	0,0 %	+ 6,0 %	+ 9,2 %	+ 3,8 %
	Indice inchangé en janvier 2023. L'indice augmente de +6% depuis 3 mois. Les indemnités conventionnelles de frais de déplacement ont été revalorisées de +6% à compter du 1er décembre 2022, pour les entreprises membres des organisations signataires de l'accord social du 10 novembre 2022 (c'est à dire la totalité des organisations professionnelles représentatives). L'indice augmente de +9,2% depuis un an.			
<b>FRAIS DEPLACEMENT REG</b>	0,0 %	+ 6,0 %	+ 9,2 %	+ 3,8 %
	Idem, même explication que pour l'indice Frais de déplacement LD.			
<b>STRUCTURE LD EA</b>	+ 0,3 %	+ 3,2 %	+ 10,1 %	+ 6,8 %
	L'indice augmente de +0,3% en janvier en raison des variations de la composante coûts des locaux (+1,5%). L'augmentation annuelle importante s'explique entre autre par les revalorisations salariales conventionnelles appliquée également sur le personnel administratif. L'indice Structure mesure les évolutions des coûts indirects ou charges de structure des entreprises.			
<b>STRUCTURE REG EA</b>	+ 0,3 %	+ 4,7 %	+ 11,9 %	+ 7,3 %
	Les différences avec l'indice Structure LD EA s'expliquent par les poids relatifs des composantes, notamment celui du personnel sédentaire, différents d'un indice à l'autre.			
<b>STRUCTURE REG Porteurs</b>	+ 0,3 %	+ 4,7 %	+ 11,9 %	+ 7,3 %
	Les différences avec l'indice Structure LD EA s'expliquent par les poids relatifs des composantes, notamment celui du personnel sédentaire, différents d'un indice à l'autre.			

\* moyenne (février 2022 inclus à janvier 2023 inclus) / moyenne (février 2021 inclus à janvier 2022 inclus)